



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°8

(Mise en ligne le 09/09/2026)

Réunion du : Mardi 8 septembre 2026

Président : M. Marc MULET

Présents : MM. Francois DURAND, Alain ROSENBERG et Jérôme ROFFE VIDAL

Assiste à la séance : Mme Adèle CRETON (Responsable Juridique)

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Conformément aux dispositions de l'**art. 95 du règlement général du District de Provence**, les décisions de la Commission des Statuts et Règlements ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **60 Euros**.

INFORMATION MATCH AMICAUX

DATE	HEURE	CATEGORIE	TERRAIN	RENCONTRES AMICALES
29/08/2026	11H00	U17	JOYE	US EGUILLES / CA PLAN DE CUQUES
29/08/2026	10H00	U11	MORUZZO	ASC VIVAUX SAUVAGERE / US MICHELIS
01/09/2026	20H00	SENIOR	BOUTEILLE	US PUYRICARD / USR PERTUIS
03/09/2026	18H00	U14	BOUTEILLE	US PUYRICARD / US EGUILLES
03/09/2026	18H00	U11	MORUZZO	ASC VIVAUX / ASM ST LOUP
03/09/2026	20H00	U20	SIGNORET	US VENELLES / ARGENTIERE
05/09/2026	08H30	U14	GANAY	AS STE MARGUERITE / ASSM
05/09/2026	16H30	U17	MAGNAN	FCB LES OLIVES / SAINT VICTORET
05/09/2026	10H00	U14	GOMBERT	CA GOMBERTOIS / FC BLANCARDE
05/09/2026	16H00	U15	EGHIKIAN	US MICHELIS / CS MONTOLIVET
05/09/2026	13H00	U13	CAUJOLLE	ASPTT MARSEILLE / JS ST JULIEN
05/09/2026	14H-16H	U10	DE GOMBERT	CA GOMBERTOIS / FC BLANCARDE
05/09/2026	14H	U16	PASTOUR	EC TREILLE / US 1ER CANTON
05/09/2026	09H00	U17	JEAN BOUIN	SMUC / SMUC
05/09/2026	9H00	VETERANS	BOIS LUZY	CS MONTOLIVET BOIS LUZY / AC PORT DE BOUC
05/09/2026	10H	VETERANS à 8	PLAINE SPORTIVE 2	FC ROUSSET / O.CABRIES CALAS
05/09/2026	11H00	U10	MONTAGNA	GJ FUYEAU GREASQUE / USC GRD BASTIDE
05/09/2026	14H00	U11	MONTAGNA	GJ FUYEAU GREASQUE / SC ALLAUCH
05/09/2026	9H30	VETERANS à 8	MONTAGNA	GJ FUYEAU GREASQUE / SIMIANE COLLONGUE
05/09/2026	11H00	U11	MOULARD	ES BASSIN MINIER / US SAINT MANDRIER
06/09/2026	09H00	U15	LEBERT	MSO / CAM PHENIX
06/09/2026	10H00	U19	SEVAN	UGA ARDZIV / SC ALLAUCH
06/09/2026	9H00	U15	VALLIER	US 1ER CANTON
06/09/2026	13H00	U17	CAUJOLLE	ASPTT MARSEILLE / US MIRAMAS
06/09/2026	18H00	U16	MORUZZO	ASC VIVAUX / AS MAZARGUES
06/09/2026	09H00	U15F	BOUILLADISSE	FC ETOILE HUVEAUNE / US MICHELIS
06/09/2026	15H00	U15F	PLAINE SPORTIVE	FC ROUSSET / FC LA BLANACRDE
08/09/2026	11H00	U14	SIGNORET	US VENELLES / FC LA CASTELANE
11/09/2026	19H00	SENIOR	BOYADJIAN	JSA ST ANTOINE / AS GEMENOS
12/09/2026	13H00	U14	MORINI	BUREL FC / LA VALETTE
12/09/2026	10H30-12H	U9	WEYGAND	MINOTS DE MARSEILLE / SMUC
12/09/2026	10H30	U12-13F	MORINI	BUREL FC / FCL MALPASSE
12/09/2026	10H00	U10 / U12	MUNICIPAL LE THOLONET	FC LE THOLONET / AS AIX / AVS MEYRARGUES
12/09/2026	11H00	U10 / U13	MUNICIPAL LE THOLONET	FC LE THOLONET / FC AIXOIS / JS PENNES MIRABEAU
12/09/2026	13H00	U9	MUNICIPAL LE THOLONET	FC LE THOLONET / FC FUYEAU
12/09/2026	14H15	U13N2	MUNICIPAL LE THOLONET	FC LE THOLONET / FCCB CARRY
12/09/2026	15H30	U11	MUNICIPAL LE THOLONET	FC LE THOLONET / ES VITROLLES
13/09/2026	15H00	SENIOR	ASM ST LOUP	ASM ST LOUP / ASM ST LOUP
13/09/2026	13H00	U13N2	DATO	USC GRANDE BASTIDE / G. ST BARTHELEMY

HOMOLOGATION PLATEAUX ET TOURNOIS

DATE	HEURE	CATEGORIE	TERRAIN	CLUBS
05/09/2026	9h-12H30	U7 / U8	BOMBARDIERE	AS LA BOMBARDIERE
05/09/2026	13H-19H	U10-U11 / U12-U13	BOMBARDIERE	AS LA BOMBARDIERE
05/09/2026	15H-19H	U14	BATARELLE	ASC BATARELLE
05/09/2026	14H-17H	U12	SIGNORET	US VENELLES / SC TOULON / FC CHATEAUNEUF
06/09/2026	16H-20H	U15	BATARELLE	ASC BATARELLE
12/09/2026	9H-12H	U6-U7 / U8	WEYGAND	MINOTS DE MARSEILLE
12/09/2026	13H - 15H	U11	DALMASSO	SC ALLAUCH / JS ST JULIEN / ES BASSIN MINIER
12/09/2026	10H-15H	U9 / U10-U11 U12-U13	ST LOUP	ASM ST LOUP
12/09/2026	9H-11H	U9	BEAUCHAMP	SPC PONT DE CRAU
24/10/2026	9H-17H	U10-U11 / U12-U13	PARC DES SPORT - SIGNORET	US VENELLES

Le Président de la séance :

M. MULET Marc

